

Veillez présenter votre "laisser-passer" !

Vanina L. – 24 mars 2020

Nous sommes confinés depuis une semaine et nous avons l'autorisation de sortir seulement avec un document qui spécifie la raison pour laquelle nous nous autorisons à quitter notre domicile. Sans ce précieux sésame, nous nous exposons à une amende de 135 euros, et plus si récidive (prison ?). Je suis allée faire les courses aujourd'hui et je n'ai pas manqué le contrôle. Fort heureusement, j'avais le coffre plein de courses et je n'ai eu qu'un "merci, bonne journée" de l'agent de gendarmerie. Ce laisser-passer n'a aujourd'hui aucun effet sur moi, mais il y a quelques jours, quand j'ai dû me rendre à la pharmacie, l'idée de sortir et de me faire "prendre" éveillait en moi un stress qui j'ai identifié comme étant une mémoire transgénérationnelle.



Ce laisser-passer était le document nécessaire de tous les médecins, agents postaux, ... qui devaient se rendre de la zone occupée vers la zone libre. Ce bout de papier a d'ailleurs pendant un temps, servi à rien, puisque la frontière a été fermée. Nous savons que bon nombre de résistants a fait passer des juifs (notamment des enfants, ce qu'on peut lire dans le livre "les enfants du dernier salut") en douce pendant cette deuxième Guerre Mondiale. Le risque d'être pris était grand : la torture, pire la mort ! Et les conditions de cette fin n'étaient pas des plus drôles, vous pouvez vous en douter !

Si vous avez peur de vous retrouver face à l'autorité en ces temps de confinement, questionnez-vous sur ce qu'ont fait vos ancêtres pendant cette guerre. Etaient-ils des résistants ? Ont-ils caché des juifs ? Ont-ils fait passer des gens en zone libre ? Quoi qu'ils aient pu faire, ils l'ont fait en conscience. Et vous n'avez pas à porter leur souffrance, leur peur si c'est ce que vous ressentez aujourd'hui. Vous avez la possibilité (pour le moment du moins) de sortir de chez vous, DANS les conditions fixées par le gouvernement. Pour autant, cela ne vous autorise pas à mettre les autres en danger ! Vos grands-parents ont pris des risques pour sauver des vies. Et même si cela n'a pas toujours fonctionné, c'était pour la vie. Aujourd'hui, ce laisser-passer est obligatoire pour vous empêcher de CONTAMINER d'autres personnes, ne sachant pas si vous êtes un porteur sain ou une personne pas malade. Donc, ne vous sentez pas l'âme d'un résistant en ces temps de confinement, ne sortez que par grande nécessité, et RESPECTEZ le confinement pour SAUVER DES VIES ! Là est votre MISSION ! Prenez soin de vous et de vos proches.